

MESURES D'URGENCE

POUR LA SAUVEGARDE
DES ENTREPRISES
ET LA PROMOTION
DE NOUVELLES ACTIVITES

**CONTRIBUTION DU FORUM
DES CHEFS D'ENTREPRISE**

DÉCEMBRE 2019

MESURES D'URGENCE

POUR LA SAUVEGARDE DES ENTREPRISES ET LA PROMOTION DE NOUVELLES ACTIVITES

**CONTRIBUTION DU FORUM
DES CHEFS D'ENTREPRISE**

DÉCEMBRE 2019

■ MOT DU PRÉSIDENT

Le Forum des Chefs d'Entreprise se veut être un partenaire de premier plan des pouvoirs publics par sa force de proposition, sa représentativité du monde de l'entreprise et sa capacité de mobilisation des principaux acteurs de la vie économique du pays. Notre engagement est total pour redynamiser la vie des filières économiques et à engager des réflexions sur leur devenir et leur avenir pour donner un nouveau souffle dans la construction de la compétitivité du pays dans l'arène mondiale grâce à la compétitivité de chacune des entreprises et de chaque filière et/ou secteur. La refondation de notre économie par le redressement des filières en difficulté et la promotion de nouvelles inscrite dans la nouvelle économie articulée au numérique et à la connaissance.

Notre force est aussi dans notre présence sur l'ensemble des territoires et dans l'ensemble des filières. Nos délégations locales sont très actives dans leurs régions respectives grâce à leur ancrage territorial, social et leurs réseaux relationnels et coopératifs avec les acteurs locaux.

Au plan international, nos membres sont très au fait des enjeux économiques mondiaux et nous alimentent par des réflexions originales et des mises en relations avec les institutions similaires.

Notre économie est actuellement en crise à cause de sa vulnérabilité aux perturbations des marchés mondiaux de l'énergie et des autres intrants industriels, elle recèle néanmoins une capacité de résilience et un potentiel de redressement à moyen terme si l'on organise notre engagement collectif (acteurs économiques et pouvoirs publics) dans un cadre de concertation, de partage d'information et de redevabilité vis-à-vis de la Nation.

Nous devons amorcer le processus du changement par la définition d'une Vision qui canaliser nos potentiels, exprimera nos ambitions autour d'une promesse d'un avenir pour la jeunesse de notre pays.

SAMI AGLI
PRÉSIDENT

■ SOMMAIRE

■ PRÉSENTATION.....	PAGE 6
---------------------	--------

PARTIE 1 : Les mesures d'urgence

■ DOSSIER 1 : MESURES EN FAVEUR DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ	PAGE 12
■ 1. LE CAS SPÉCIFIQUE DU SECTEUR DU BPTH	PAGE 13
■ 2. LE FONCIER INDUSTRIEL.....	PAGE 16
■ 3. L'ACCÈS AUX MARCHÉS PUBLICS	PAGE 16
■ DOSSIER 2 : MESURES POUR ATTÉNUER LES EFFETS DE LA NOTE ABEF EN MATIÈRE D'IMPORTATION DES INTRANTS INDUSTRIELS	PAGE 17
■ 1. LES MESURES IMPACTANT LES ACTIVITÉS DE MONTAGE	PAGE 18
■ 2. EXIGENCE DE L'UTILISATION EXCLUSIVE DE L'INCOTERM FOB ET SA GÉNÉRALISATION POUR L'ENSEMBLE DES OPÉRATIONS D'IMPORTATION	PAGE 19
■ 3. FAIRE APPEL AU PAVILLON NATIONAL EN PRIORITÉ POUR LA RÉALISATION DES PROGRAMMES D'IMPORTATION, AINSI QUE LA RÉCEPTION DES PROJETS.....	PAGE 20
■ 4. LE CAS PARTICULIER DU DISPOSITIF SKD/CKD DANS LA TÉLÉPHONIE MOBILE	PAGE 21
■ DOSSIER 3 : MESURES D'URGENCE POUR LA PROMOTION DES EXPORTATIONS	PAGE 28
■ MODIFICATIONS À INTRODUIRE	PAGE 28

PARTIE 2 : Les mesures pour la promotion de nouvelles activités

■ DOSSIER 4 : PROMOTION DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE	PAGE 32
■ 1. L'ABSCENCE D'UN ECOSYSTEME DE L'ECONOMIE NUMÉRIQUE	PAGE 33
■ 2. LA RÉGULATION, L'HOMOLOGATION ET LES PRODUITS SENSIBLES	PAGE 33
■ 3. LA DIFFICULTÉ D'ACCÈS AUX AGRÉMENTS POUR DES ACTIVITÉS NÉCESSAIRES À L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE	PAGE 33
■ 4. LE MARCHÉ GRÉ À GRÉ (PUBLIC/PUBLIC)	PAGE 34
■ 5. L'OUTIL INFORMATIQUE	PAGE 34
■ 6. LE SOFTWARE	PAGE 34
■ 7. LA TAXATION A LA SOURCE DES SERVICES	PAGE 34
■ 8. LA FAILLE DE CYBER SÉCURITÉ À PARTIR DE JANVIER 2020	PAGE 35
■ 9. L'ORIENTATION DES INVESTISSEMENTS	PAGE 35
■ 10. FACILITER L'ÉMERGENCE DE CHAMPIONS	PAGE 35
■ DOSSIER 5 : PROMOTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	PAGE 38
■ CONTEXTE	PAGE 39
■ PROPOSITIONS DES MESURES INCITATIVES	PAGE 39
■ DOSSIER 6 : MESURES D'ENCOURAGEMENT EN FAVEUR DU SECTEUR DU TOURISME	PAGE 42
■ 1. LE FONCIER TOURISTIQUE	PAGE 43
■ 2. LE CODE DES INVESTISSEMENTS	PAGE 43
■ 3. LE DIGITAL	PAGE 43
■ 4. LA FORMATION	PAGE 43
■ 5. LE TRANSPORT	PAGE 45

■ PRÉSENTATION

Le Forum, préoccupé par la dégradation de la situation économique du pays, engage des démarches auprès des pouvoirs publics pour des concertations et des échanges sur les principales questions de l'heure pour construire des réponses appropriées, réalistes, consensuelles et aptes à être mises en œuvre dans les meilleurs délais. Au préalable à l'exposé des priorités recensées, il est nécessaire de situer les problèmes et les mesures à prendre dans le cadre des enjeux et des défis de l'économie nationale.

■ 1- LES ENJEUX MAJEURS DE L'ÉCONOMIE ALGÉRIENNE

Le premier enjeu est celui de la vulnérabilité de l'économie : Celle-ci est liée à sa dépendance dangereuse aux ressources des hydrocarbures. Le modèle économique sur lequel s'est construite l'économie algérienne est à bout de souffle. Différents facteurs, les uns locaux et d'autres liés à la conjoncture internationale, ont fait de l'Algérie un pays vulnérable. Les fluctuations des prix des marchandises et particulièrement ceux des hydrocarbures affectent significativement les comptes économiques de la nation. En effet, depuis 2014, suite à l'effondrement des prix du pétrole, tous les paramètres macroéconomiques sont devenus inquiétants (déficit budgétaire, déficit de la balance commerciale, tendance à l'épuisement des réserves de change, endettement interne en forte croissance...). L'économie réelle articulée à la rente s'essouffle à la moindre baisse des prix des hydrocarbures. La dépense publique, utilisée comme levier pour la croissance pendant de longues décennies n'a pas produit les effets attendus, au contraire elle a anéanti toute velléité de résilience face aux crises.

Au final, les politiques économiques basées sur la dépense publique n'ont produit qu'une croissance modeste (4% à 5%) compte tenu du volume de cette dépense (35 à 40% du PIB), des phénomènes de type « syndrome hollandais », c'est-à-dire une préférence pour l'importation au détriment de l'investissement pour la production locale.

Le deuxième enjeu est celui de la compétitivité économique du pays. Ici aussi, les politiques industrielle, commerciale, technologique et financière n'ont pas transformé la structure de l'économie et encore moins amélioré sa compétitivité. Pourtant, un marché domestique solvable, une main d'œuvre qualifiée et à coût modéré et un entrepreneuriat dynamique ont caractérisé notre économie pendant de longues années. Au final, une productivité des facteurs très faible même comparée aux pays voisins ; un secteur public en difficulté ; un secteur privé fragile, composé essentiellement de TPE et PME encore vulnérable dans la compétition internationale.

FOCUS
ENJEUX

■ 2- LES DÉFIS :

- STOPPER LA DÉGRADATION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET DES PERTES D'EMPLOIS

Le principal défi pour l'économie est de renforcer sa résilience à la volatilité des prix des hydrocarbures, à la fois en atténuant l'impact de cette volatilité sur le budget et en diversifiant les leviers et les ressources de la croissance.

Néanmoins, l'Algérie dispose encore d'une marge de manœuvre importante pour concevoir une nouvelle approche, principalement grâce à la faiblesse de sa dette extérieure, inférieure à 2% du PIB.

- INSTAURER UN CADRE DE CONCERTATION DE TRANSPARENCE ET D'EFFICACITÉ

a. Repenser la gouvernance économique autour des questions de concertation, de transparence, d'efficacité de la dépense publique et de responsabilités des acteurs vis-à-vis de la Nation dans la construction d'un idéal partagé.

b. Renforcer les organisations de concertation, d'intermédiation et de réflexion pour canaliser les projets et les acteurs qui les portent. Dans ce cadre, les institutions comme le CNES, Le Conseil National de la Recherche, les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Comités sectoriels, doivent être réhabilités et modernisés pour offrir le cadre et la démarche pour amorcer les transformations nécessaires dans un climat apaisé, de sérénité et de confiance.

c. Les priorités dans l'agencement des mesures :

- Prendre des mesures pour la sauvegarde des entreprises en difficulté ;
- Redéfinir de nouveaux leviers de la croissance : Economie numérique, innovation et recherche -développement ; attractivité des IDE, promotion des exportations ; Cibler les filières à potentiels de diversification (exportation) ;
- Préparer les entreprises algériennes à s'insérer dans les chaînes de valeurs mondiales.
- Doter et renforcer l'économie d'instruments financiers innovants pour sortir de l'emprise du crédit bancaire ;

Dans cette perspective et dans le cadre des concertations entreprises entre le Gouvernement et le Forum, ce dernier a d'ores et déjà engagé une réflexion sur les mesures urgentes à prendre pour, à la fois sauvegarder les entreprises qui connaissent présentement des difficultés et promouvoir de nouvelles activités porteuses de croissance à moyen terme.

**REPENSER LA
GOUVERNANCE
ÉCONOMIQUE
AVEC LES ACTEURS DE
NOTRE ECONOMIE**

**CONCERTATION
TRANSPARENCE
EXIGENCE D'EFFICACITÉ**



CONTRIBUTION DU FORUM DES CHEFS D'ENTREPRISE

PARTIE 1 : Les mesures d'urgence

- **DOSSIER 1** : Mesures en faveur des entreprises en difficulté
- **DOSSIER 2** : Mesures pour atténuer les effets de la note ABEF en matière d'importation des intrants industriels
- **DOSSIER 3** : Mesures d'urgence pour la promotion de l'exportation

PARTIE 2 : Les mesures pour la promotion de nouvelles activités

- **DOSSIER 4** : Promotion de L'économie du numérique
- **DOSSIER 5** : Promotion des activités de recherche-développement
- **DOSSIER 6** : Mesures d'encouragement en faveur du secteur du Tourisme

PARTIE 1

LES MESURES D'URGENCE

DOSSIER 1 : Mesures en faveur des entreprises en difficulté

DOSSIER 2 : Mesures pour atténuer les effets de la note ABEF en matière d'importation des intrants industriels

DOSSIER 3 : Mesures d'urgence pour la promotion de l'exportation



MESURES EN FAVEUR DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

DOSSIER

1

■ DOSSIER 1 : MESURES EN FAVEUR DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

La forte dégradation des grands indicateurs macro-économiques avec notamment, la réduction drastique des ressources financières de l'Etat et l'épuisement dans 02 à 03 ans des réserves de change, le problème de financement de l'activité économique se trouve en première ligne. Les entreprises sont confrontées aujourd'hui et de manière récurrente à des difficultés de financement de leur cycle d'exploitation. Ce dernier est gravement obéré par des difficultés devenues structurelles liées directement à la récession économique du pays. Ainsi les créances sur les organismes publics s'accumulent et les restrictions imposées par les banques quant à l'accès aux différents crédits d'exploitation et d'investissement mettent les PME dans des situations intenable. Devant cette situation, une priorité d'allocation des ressources devra être orientée vers les entreprises privées en difficultés de trésorerie, mais viables économiquement. Les entreprises travaillant sur la commande publique souffrent depuis maintenant plus d'une année de retards dans le paiement de leurs factures. Cette situation pénalise lourdement celles qui ne disposent pas d'un fonds de roulement, particulièrement difficile à constituer en raison de la baisse de l'activité et des difficultés d'accès au crédit.



Financement des entreprises :

Pour mettre ces entreprises en situation d'activité, il est fortement souhaitable de négocier avec les pouvoirs publics un rééchelonnement de leurs dettes à court et moyen terme et instruire les banques pour leur accorder des facilités dans le cadre du financement de l'exploitation en fonction des besoins particuliers de chaque entreprise.

ALLÉGER LA DETTE FISCALE ET PARAFISCALE AVEC L'ÉCHELONNEMENT ET ENGAGER LES BANQUES A FINANCER L'EXPLOITATION

La situation de ces entreprises appelle une intervention rapide des différentes administrations pour libérer les paiements en souffrance. Les entreprises souffrent d'un double problème : d'une part des échéances exigibles à court terme et des besoins de financement de l'exploitation.

Moratoire des caisses de sécurité sociale :

Les entreprises ont continué à payer des salaires même en période de chute d'activité et ont résisté à la tentation de libérer massivement les travailleurs ; mais la persistance de la situation de récession les a mises en situation difficile de verser à la fois des salaires et honorer les charges sociales auprès des différentes caisses (près de 36% de la masse salariale). Les chefs d'entreprises concernés demandent un moratoire pour le versement de ces charges ; **il s'agira de reporter quelques échéances et d'établir avec les caisses concernées un échéancier de versement étalé sur une période d'au moins 18 mois.**



1. LE CAS SPÉCIFIQUE DU SECTEUR DU BPTH :

En plus de la chute drastique de la commande publique dans cette filière, les indices des prix sont inefficaces et ne permettent pas d'assurer l'équilibre économique du projet, ce qui se traduit pour l'entreprise par des déficits et des difficultés considérables de trésorerie pour financer l'acquisition des matériaux de construction et autres approvisionnements stratégiques (carburants, ciments, bitumes, salaires, déclarations CNAS, CACOBATPH, CASNOS, etc.).

Aussi, il faut ajouter à ces problèmes liés à l'activité, celui des délais exorbitants dans le paiement des factures soumises aux maîtres d'ouvrages. De ce fait, les entreprises de BTPH subissent de plein fouet les effets de la chute de la commande publique, ceux liés aux indices de prix, et les factures en attente de paiement par les différents trésoriers publics. Ainsi, la situation financière s'est dégradée pour l'ensemble des entreprises du secteur et a conduit les plus vulnérables à cesser leur activité.

**ENGAGER LE PAIEMENT
DES FACTURES POUR
PERMETTRE AUX
ENTREPRISES DU
SECTEUR DE PALIER
À LA BAISSÉ DE LA
COMMANDE**

FOCUS TRÉSORERIE

Les entreprises du secteur du BTPH sont mises en situation de grand danger du fait des retards de paiement des situations des travaux réalisés constaté dernièrement sans exception au niveau de tous les maîtres d'ouvrage (Direction des Travaux Publics, Algérienne des Autoroutes et autres...) et également par tous les organismes payeurs (Trésor public, Fonds National D'Investissement, et autres) ; diverses raisons sont évoquées pour justifier ces retards : Insuffisance ou absence de crédits de paiements - Plafonnement des décaissements imposé par la tutelle (Ministère des Travaux Publics et du Transport pour le cas des Directions des Travaux Publics).

Ces retards persistent depuis plus d'une année et mettent pratiquement toutes les entreprises (même les plus solides financièrement) dans des situations financières critiques pouvant provoquer jusqu'à la cessation de paiement, l'arrêt des travaux et la libération du personnel en congé sans solde illimité. Cette situation hypothèque sérieusement la survie et la pérennité des entreprises dans leurs secteurs d'activité respectifs ; elle engendre des surcoûts dus au maintien de la mobilisation des crédits bancaires de fonctionnement, de cautions de soumissions, de restitution d'avances forfaitaires et sur approvisionnement, et celles de bonne exécution, accordées par les banques publiques et privées à des taux de crédit excessifs variant de 7,5 % à 7,75 %. Les entreprises font ce qu'elles peuvent pour gérer cette asphyxie financière vécue au quotidien par toutes les entreprises du secteur du BTPH, mais cette situation risque de faire beaucoup de dégâts en cas de persistance dans le temps et d'absence de soutien direct et indirect de la part des pouvoirs publics avant qu'il ne soit trop tard.

Pour le traitement de l'endettement :

- Réactiver le dispositif de rééchelonnement des dettes fiscales des entreprises déjà mis en œuvre en 2012. Le rééchelonnement des dettes fiscales devra inclure aussi bien la dette du principal et l'annulation des pénalités.
- Il est suggéré d'appliquer un moratoire d'une année à deux années et l'étalement du principal sur une période d'une à trois années selon le degré d'endettement de l'entreprise.
- Appliquer le même dispositif pour les dettes parafiscales au niveau des caisses de sécurité sociales ;

**INSTRUIRE
LES INSTITUTIONS**

FOCUS BANQUE

- Mettre en place un dispositif pour traiter les découverts bancaires qui, pour certaines entreprises, représentent jusqu'à 30% du chiffre d'affaires. Sur cette question deux problèmes doivent être traités : celui du report de paiement des échéances exigibles sur au moins une année et celui de l'accélération du paiement des factures de travaux sur la commande publique qui sont en souffrance depuis plusieurs mois.

- A la lecture de ces difficultés, il ressort que la survie des entreprises est devenue critique en raison de l'absence quasi-totale d'un fonds de roulement dans ces entreprises.

- Au final ces dispositifs produiront des effets bénéfiques pour l'économie et pour les entreprises. L'entreprise voit ses contraintes financières allégées, et les banques, l'administration fiscale et autres caisses de sécurité sociale, assurées d'un paiement à terme de leur dû grâce à la reprise des activités par ces entreprises.

■ 2. LE FONCIER INDUSTRIEL

- Repenser les coûts liés aux droits de concession qui demeurent prohibitifs eu égard à l'équilibre financier du projet industriel et aux surcoûts financiers importants engendrés par des travaux de viabilisation et ou d'aménagements induits par la topographie des terrains concédés ;
- Disposer d'un portail internet accessible à tous, sur l'offre foncière disponible dans chaque wilaya, afin d'accélérer et rationaliser les choix d'implantation ;
- Mettre en œuvre la résolution qui permet de confier aux opérateurs économiques la gestion des zones industrielles et en faire une activité créatrice de richesses ;
- Mettre en œuvre un mécanisme approprié afin de réserver systématiquement par wilaya, des zones d'activités pour les jeunes chefs d'entreprise.

FOCUS MARCHÉS PUBLICS

■ 3. L'ACCÈS AUX MARCHÉS PUBLICS

Pour promouvoir à court terme ce secteur prioritaire, fortement catalyseur et créateur de croissance et de valeur ajoutée, nous recommandons de faire de la commande publique (20% du PIB national) le véritable levier de consolidation du tissu d'entreprise. A cet effet, il s'agit :

- De privilégier l'entreprise Algérienne dans la commande publique, ce qui permettra la consolidation du tissu des entreprises Algériennes et limiter le transfert de devises ;
- De veiller à ce que l'approbation des cahiers des charges doit relever d'un organe technique indépendant des maitres d'ouvrages ;
- De systématiser le partenariat de l'entreprise étrangère avec l'entreprise Algérienne, pour tout projet de commande publique, ce qui permettra à l'outil national d'améliorer son capital expérience et savoir-faire ;
- D'élaborer rapidement un droit de protection des sous-traitants, qui sont le maillon faible de la chaîne.



MESURES POUR ATTÉNUER LES EFFETS DE LA NOTE ABEF

DOSSIER

2

■ DOSSIER 2 : MESURES POUR ATTÉNUER LES EFFETS DE LA NOTE ABEF EN MATIÈRE D'IMPORTATION DES INTRANTS INDUSTRIELS

Le présent document expose les conséquences de l'application de la note de l'ABEF sur les entreprises concernées directement mais aussi celles qui se situent en relation avec elles, soit comme fournisseurs, sous-traitantes et/ou clientes. Il s'agit de présenter les trois volets contenus dans la note de l'ABEF : 1. Le différé de paiement, 2. l'Incoterm FOB et 3. l'appel au pavillon national. Le volet particulier de la téléphonie mobile est aussi présenté.

■ 1. LES MESURES IMPACTANT LES ACTIVITÉS DE MONTAGE :

Dans un souci de rationalisation de l'utilisation des réserves de change dans les opérations d'importations d'intrants pour l'économie, les pouvoirs publics ont décidé d'introduire des mesures assez radicales et de manière coercitive sans laisser le temps d'adaptation aux entreprises.

Ainsi, ces mesures ont visé de manière explicite et directe les importations des collections et Kits destinés aux activités de montage des produits électroniques et électroménagers dans une première phase et une généralisation à l'ensemble des autres activités dans une deuxième phase et au plus tard le 31/12/2019.

Ces nouvelles dispositions (introduites par la note ABEF) portent sur des exigences en matière de paiement des importations, qui doit être différé de 9 à 12 mois ; l'usage exclusif de l'Incoterm FOB et l'appel prioritaire au pavillon national pour le transport des marchandises.

FOCUS SUR NOS INDUSTRIES

L'analyse coûts-avantages montre que la substitution du paiement cash des importations des kits SKD-CKD par un paiement différé de neuf (9) mois, comporte plusieurs risques qui impactent toutes les activités économiques et la filière Électronique et Électroménager en particulier.

Ces risques peuvent être résumés dans point les plus saillants suivants :

- L'impossibilité pour la quasi-totalité des opérateurs économiques d'obtenir des crédits fournisseurs de 9 à 12 mois est un risque réel de compromettre les livraisons des commandes engagées à ce jour ; ce qui conduira, sans doute, à l'arrêt des activités de production.
- La perspective réelle de rupture des livraisons de Kits et l'arrêt qui impactera le niveau des activités ou même l'arrêt total de celles -ci aura un effet sur l'emploi. Nous estimons cet effet à une mise au chômage de plus de 40 000 employés, effectif total de la filière.
- Dans le cas où certains fournisseurs accèdent à la demande d'un différé, celui-ci sera pris en charge par un crédit bancaire local (crédit fournisseur) qui va impacter les prix facturés de 7 à 8%. Cette démarche neutralisera complètement les banques nationales dans ces opérations qui les priveront des revenus qui y sont rattachés.
- Au final et en conséquence des risques cités plus haut, une pénurie des produits concernés n'est pas à exclure ce qui provoquera une hausse significative des prix des produits sur le marché.

■ 2. EXIGENCE DE L'UTILISATION EXCLUSIVE DE L'INCOTERM FOB ET SA GÉNÉRALISATION POUR L'ENSEMBLE DES OPÉRATIONS D'IMPORTATION

Cette exigence réduira significativement le pouvoir de négociation des opérateurs algériens avec leurs partenaires étrangers.

- Actuellement, l'opérateur Algérien trouve plus de facilités à négocier ses lignes de crédit pour ses opérations d'importation où sont intégrés les frais de transport et opérations logistiques en amont ;
- L'imposition du FOB, exclut le transport maritime des lignes de crédit pour l'importation et voit l'obligation de recourir à la trésorerie et aux fonds propres quand cela est possible pour faire face au coût du transport ou alors la négociation d'autres crédits ;
- Au contraire du CFR ou les commissionnaires avaient la marge d'obtenir des tarifs concurrentiels vu les volumes confiés aux armateurs, la formule FOB, empêche toute baisse des tarifications qui étaient profitable à l'économie algérienne et aux consommateurs algériens. Mis à part quelques rares importateurs qui disposent de gros volumes à l'importation qui peuvent négocier le prix du transport maritime, les petits importateurs n'auront pas cette capacité d'importation.

DOTER NOS
ENTREPRISES DE
**LEVIERS DE
NÉGOCIATIONS A**
L'INTERNATIONAL POUR
**ENGAGER NOTRE
COMPÉTITIVITÉ**

■ 3. FAIRE APPEL AU PAVILLON NATIONAL EN PRIORITÉ POUR LA RÉALISATION DES PROGRAMMES D'IMPORTATION, AINSI QUE LA RÉCEPTION DES PROJETS

FOCUS IMPORTATIONS

- Pour rappel, le Pavillon national, représenté à ce jour par la CNAN, dont la part du marché est estimée à environ 4%, généralement spécialisé dans le transport en vrac, n'a pas la capacité de prendre en charge la totalité du flux d'importation de l'Algérie. À titre d'exemple, la filière « Électronique, Électroménager et Téléphonie Mobile » requiert plus de 100 000 conteneurs par an. Aussi, matériellement il n'est pas possible aux nouvelles compagnies de transport maritimes de droit Algérien de mettre assez de navires pour prendre en charge ces flux dispersés sur plusieurs positions dans le monde ;

- A ce jour, les armateurs maritimes étrangers ne se sont pas prononcés officiellement au sujet du fret collect ; mais ils ne sont, à priori, pas disposés à encaisser tous leurs volumes actuels de frets en dinars, étant données les difficultés qu'ils rencontrent pour rapatrier ces revenus à 90 jours via le compte d'escale et les risques qu'ils encourent dans le cas où l'opérateur Algérien est dans l'incapacité de dédouaner sa marchandise (non disponibilité des fonds, manque de documents ou documents expirés, changement de réglementation, etc..). Pour rappel, les douanes Algériennes se réservent le droit de vendre aux enchères les marchandises ayant séjourné dans les ports plus de 2 mois et 21 jours ;

- Les armateurs appliquent, généralement, une majoration de 10 à 15% quand le fret est payable en Algérie (pour couvrir la perte de change, les frais de transfert, les frais d'agence, etc..), une majoration qui se répercute en premier lieu sur l'opérateur et le client final ;

- S'ils étaient contraints d'encaisser le fret en Algérie, les armateurs risqueraient de prendre plusieurs mesures comme par exemple :

- Réduction de leur portefeuille clients algériens pour limiter leur exposition financière, mise en place de paiement comptant des frets lors de la remise du Bon à délivrer (voire une avance demandée lors du booking) et diminution de leur capacité navale dédiée aux lignes Algérie et réaffectation de leurs navires sur d'autres lignes ;
- Ceci sans omettre que l'augmentation des taux de fret se répercutera sur la valeur CAF déclarée en douane et forcément l'augmentation des montants des taxes et droits de douane à percevoir et poussera encore le prix de revient final des produits vers la hausse

- Les banques se verront ainsi obligées de demander, à chaque opération d'importation dont le transport est réalisé avec un autre pavillon que le national, une déclaration attestant de la non disponibilité des dessertes, ce qui engendrera des retards avec la crainte de fausses déclarations du moment qu'il n'existe aucune possibilité d'attester de la non disponibilité de l'armement algérien aux dates qu'il a souhaité pour réaliser son transport.

En plus de ces risques, ces mesures auront pour conséquences directes :

- Certains opérateurs ne trouveront plus de compagnie(s) pour transporter leur marchandises. Les clients qui pourront importer vont devoir mobiliser du cash-flow pour payer les frets comptant ou en avance ;

- Baisse de la qualité de service en termes de fréquence et de transit-time et surcoûts d'exploitation des navires qui seront répercutés sur les taux de fret ;

- Le retour au régime d'importation du produit fini a engendré une augmentation de la facture du fret maritime peut facilement dépasser les 400 millions dollars, ceci est dû à la multiplication du nombre de conteneurs par quatre (4), voir plus (car en produit fini le conteneur ne peut supporter que 25% du volume en kit ;

- Ces mesures sont porteuses de conséquences très néfastes à la filière, laquelle est forte de plus de quarante (40) fabricants et se caractérise par un enjeu économique et social prépondérant d'autant plus qu'elle a réussi à devenir, au fil des années, un pôle industriel par excellence qui a réussi à rétrécir à néant le champ des importations des produits finis pour laisser place à un marché à prédominance locale et ouvrir de nouveaux horizons en export ;

NOTRE
COMPÉTITIVITÉ EST
CONSIDÉRABLEMENT
LIÉE A NOS **COÛTS ET**
NOS **MOYENS**
OPÉRATIONNELS
D'APPROVISIONNEMENT

LA TELEPHONIE EST UN SECTEUR STRATÉGIQUE POUR L'INCLUSION, LA DIGITALISATION ET L'ÉQUIPEMENT DES ENTREPRISES ET DES MÉNAGES

- Les pouvoirs publics dans les projets « clef en main » pour lesquels l'incoterm et forçement DAP, DDP, DAT devront faire face aux effets directs de l'incoterm FOB. La responsabilité des signataires de contrats de réalisation de projets en ce qui concerne le transport maritime ne sera plus engagée du fait de l'incoterm FOB avec un impact réel sur les délais de réception et de réalisation des projets du moment que la partie transport est primordiale dans le respect des délais.

- La CNAN et ses filiales pourront-elles pallier à l'absence des grosses écuries du transport maritime ? Il n'est pas certain qu'une entreprise ne possédant que quelques navires puisse assumer les volumes annuels à l'import.

Au final, ces dispositions auront comme impact ultime une réduction du nombre d'opérateurs, seuls les plus forts vont rester, et ainsi réduiront la concurrence sur le marché local des produits finis.

4. LE CAS PARTICULIER DU DISPOSITIF SKD/CKD DANS LA TÉLÉPHONIE MOBILE

Le secteur de la Téléphonie Mobile connaît, depuis quelques années, un dynamisme sans précédent. Ce qui a entraîné une croissance rapide de la demande locale et par conséquent un accroissement du volume des importations. Les données suivantes renseignent sur l'évolution de cette filière :

- **2014** : supérieure à **400 Millions USD**
- **2015** : supérieure à **530 Millions USD**
- **2016** : Supérieure à **650 Millions USD**

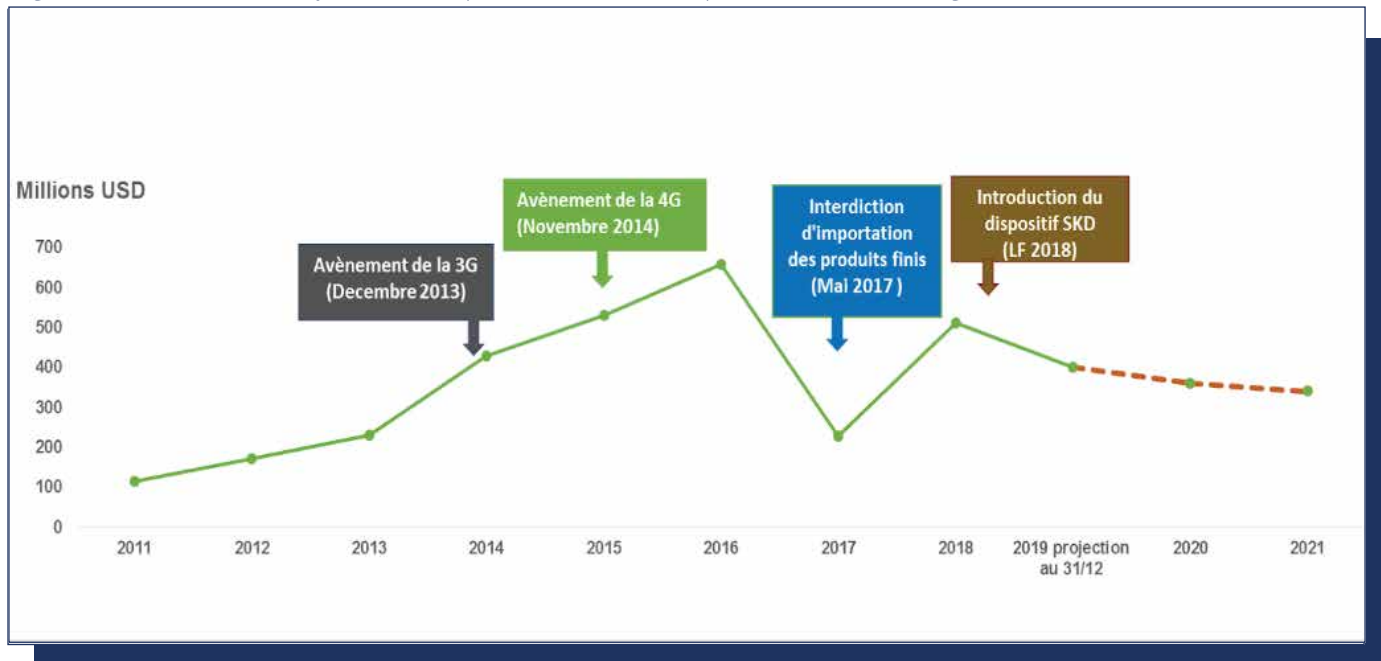
Faudrait-il souligner que durant toutes ces années l'importation des téléphones mobiles était majoritairement en **produits finis et soumise à un droit de douanes réduit à 5%**.

- **2017** : La facture a baissé à moins de **230 Millions USD**, subséquemment à l'interdiction de l'importation de produits finis
- **2018** : La facture d'importation a atteint **511 Millions USD**, suite à la conversion des importations des produits finis vers l'industrie de montage local (SKD)
- En **2019**, les prévisions tendent à atteindre les **400 Millions USD**

FOCUS PATRIMOINE INDUSTRIEL

Cependant, compte tenu de la tendance actuelle du marché mondial de la téléphonie mobile, en nette régression, la facture d'importation pourrait passer en deçà des **350 Millions USD** en **2020/2021**.

Figure 1- Evolution de la facture d'importation de la Téléphonie Mobile en Algérie



■ A. CONSÉQUENCES DE LA POLITIQUE SUIVIE À CE JOUR :

- L'activité a été soumise à un droit de douane réduit, à hauteur de 5%, depuis la création du business. Les producteurs n'ont cessé de tirer la sonnette d'alarme et ce, depuis 2015, visant à augmenter cette taxe, pour lutter contre les phénomènes de transfert illicite et de surfacturation.
- Un manque à gagner pour le Trésor Public, compte-tenu des nombreuses années en appliquant un taux réduit de 5%.
- Ce n'est qu'en 2018 que ce droit a été revu à la hausse (30%) pour l'importation des produits finis, tout en maintenant un droit de douane de 5% pour l'importation des kits SKD, sans pour autant développer un cahier des charges qui doit réguler le dispositif SKD.
- L'absence du cahier des charges ou de mécanismes régulateurs a provoqué l'apparition et l'acharnement d'acteurs, non spécialistes du secteur, parasitant ainsi l'activité.

LA FISCALITÉ ET LES LEVIERS DE TAXATION NE PEUVENT PAS ÊTRE LES SEULS **LEVIERS DE STRUCTURATION DES SECTEURS D'ACTIVITÉS**

FOCUS DISPOSITIF SKD

- L'absence de vision à propos du dispositif CKD, n'a pas encouragé les opérateurs à se convertir du régime SKD vers le régime CKD, ce qui explique le faible taux d'intégration de ces produits.
- Développement d'un marché anarchique conduisant à l'absence d'une prise en charge correcte du consommateur, en matière de qualité du produit et de Service après-vente.
- Les opérateurs sont actuellement dans une situation très inconfortable et enregistrent des pertes considérables ; Certains voient leurs kits de produits en souffrance depuis plus de 6 mois, compte tenu :
 - Du non renouvellement des licences SKD par le Ministère de l'Industrie et des Mines ;
 - Du retard d'octroi des certificats de conformité par l'Autorité de Régulation de la Poste et de la Communication Électronique (ARPCE ex. ARPT).

■ B. CONSÉQUENCES LIÉES À LA SUPPRESSION DU DISPOSITIF SKD, COMME ÉNONCÉ DANS LE PLF 2020 :

Nous attirons votre attention que cette mesure, qui prévoit de mettre au même pied d'égalité les producteurs et les importateurs, n'est pas sans induire des conséquences négatives et dramatiques sur la filière du montage de téléphonie mobile, notamment en matière de :

- Perte d'emploi : La fermeture des usines induira à la perte de **plus de 6.000 emplois directs** et plus de **20.000 emplois indirects** (SAV, PDV, Logistiques, Etc.).
- Perte d'investissement : Les producteurs ont consenti des investissements colossaux, en devises de surcroît, afin de mettre en place les unités de montage, lequel investissement qui risque de disparaître. Cette disposition ne manquera pas de susciter la perte de la relation de confiance développée avec les opérateurs étrangers de marques mondiales ;
- L'encouragement de la prolifération du marché parallèle de téléphones et de la devise, Perte du développement technologique, acquis et potentiel.

EN CONCLUSION : Quelques mesures urgentes pour la sauvegarde des entreprises de la filière.

■ 1. CONCERNANT LA NOUVELLE INSTRUCTION DU MINISTÈRE DES FINANCES :

- Sursoir aux nouvelles dispositions contenues dans l'instruction du Ministère des Finances (Note de l'ABEF Réf. 479/DGC/2019) ;
- Laisser le choix aux opérateurs de négocier la durée du crédit qu'ils peuvent obtenir avec leur(s) fournisseur(s) ;
- Engager, dans les meilleurs délais possibles, une concertation entre les acteurs (opérateurs économiques et les pouvoirs publics) pour mettre en place un plan d'actions prioritaires, permettant d'apporter des solutions pratiques aux préoccupations des opérateurs économiques.

■ 2. CONCERNANT LE DISPOSITIF SKD EN TÉLÉPHONIE MOBILE :

- Libérer la situation actuelle des opérateurs en SKD :
 - Au niveau du, Ministère de l'Industrie et des Mines : en leur renouvelant les décisions SKD,
 - Au niveau de l'ARPCE : en leur octroyant les certificats de conformité nécessaires aux produits.
- Réviser à la hausse le droit de douanes (30% au lieu de 5%) du régime SKD concernant la téléphonie mobile, tout en maintenant le droit additionnel provisoire de sauvegarde (DAPS) pour l'importation des produits finis.
- Travailler, en étroite collaboration avec les représentants des fabricants de mobiles, le FORUM et autres acteurs du secteur, sur un plan de conversion du régime SKD vers le régime CKD adapté à la filière.

LA TRANSFORMATION
DU SECTEUR DOIT ÊTRE
**ENGAGÉE DE MANIÈRE
STRUCTURÉE ET DE
CONCERT AVEC TOUS
LES ACTEURS DE
L'ÉCOSYÈME**

- Élaborer et développer un cahier des charges définissant les deux régimes CKD et SKD :

METTRE EN PLACE DES
CAHIERS DE CHARGES
RATIONNELS ET
COHÉRENTS AVEC LES
INVESTISSEMENTS EN-
GAGÉS, L'EMPLOYABILITÉ
ET LA CRÉATION DE
RICHESSE

- Celui qui réglera le dispositif SKD, en priorité, devra idéalement être délibéré dans un délai maximal de 3 mois ;
- Celui qui réglera le dispositif CKD devra idéalement être délibéré 3 mois après le cahier des charges du régime SKD ;
- Un délai de 6 mois devra être accordé aux opérateurs locaux pour la mise en œuvre du dispositif CKD ;

Les deux cahiers des charges devront être rationnels et tenir compte de nombreux éléments, dont :

- un nombre minimal d'employés devra être exigé,
- un minimum d'investissement et d'équipements devra être obligatoire et aux normes,
- un minimum de réseau de service après-vente devra être développé, afin de protéger le consommateur et répondre correctement à ses besoins (définir le nombre de centres au niveau national et le nombre d'employés),
- une procédure claire devra être définie, indiquant toutes les parties à assembler et/ou à intégrer,
- une valeur maximale du produit devra être fixée afin de mieux contrôler le montant de la facture d'importation (Les produits dont la valeur supérieure à 150 USD, représente plus de 23% de la facture d'importation pour un volume de 6% - cf. Figures 2 et 3).

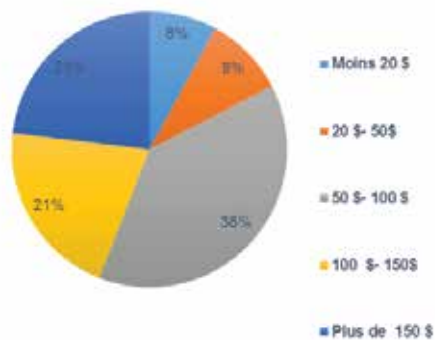


Figure 2- Participation de chaque segment de prix des téléphones mobiles dans la facture d'importation (Période de janvier 2017 à août 2019)

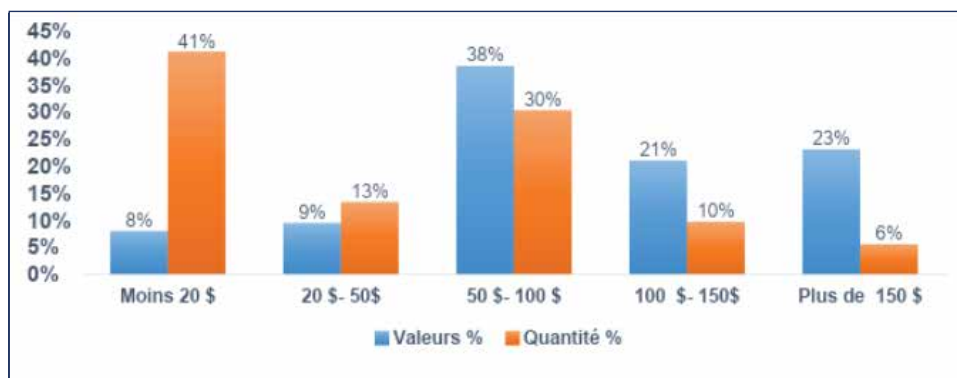


Figure 3- Comparaison Valeurs vs. Volumes de la participation de chaque segment de prix des téléphones mobiles dans la facture d'importation (Période de janvier 2017 à août 2019)



MESURES D'URGENCE POUR LA PROMOTION DES EXPORTATIONS

DOSSIER

3

DOSSIER 3 : MESURES D'URGENCE POUR LA PROMOTION DES EXPORTATIONS

MODIFICATIONS À INTRODUIRE

1- Règlement 07/01 de la banque d'Algérie

Article 29 : Accorder à l'exportateur un délai de 05 jours ouvrables pour les opérations de domiciliation des exportations. Actuellement le transfert des recettes d'exportation reçu avant domiciliation ne bénéficie pas de la rétrocession devises.

Article 33 : Suppression du dernier alinéa : « les importations de marchandises réalisées sous le régime douanier suspensif ».

Les opérateurs utilisateurs du régime douanier de l'admission temporaire en suspension des droits et taxes sont tenus de payer leurs achats en devises.

2- Règlement 14/04 (investissements)

- Permettre à l'exportateur de réaliser des opérations d'investissement dans le cadre de la promotion de ses activités à l'export par l'utilisation de ses propres avoirs en devises à concurrence 01 million de dollars.

- Faciliter le financement de certaines opérations d'investissements à l'étranger, notamment celles relatives à :

- L'établissement de sociétés de capitaux algériennes à l'étranger (filiales) ;

- L'établissement de sociétés de capital mixte (joint-venture) ;

- La prise de participation dans le capital de sociétés étrangères à concurrence de Un (01) million de dollars.

Permettre à l'exportateur d'assurer le service après-vente dans le cadre de la garantie par l'envoi de pièces de rechange sans paiement.

3- Ordonnance 96 - 22

Introduction d'un ancrage juridique dans l'ordonnance 96-22 afin d'éviter à l'exportateur des poursuites judiciaires pour un incident de paiement.

4- Instruction 05 - 2011 (rétrocession des devises)

Article 02 bis : Porter le taux actuel à 50% des recettes d'exportation à verser dans le compte de l'exportateur pour être librement utilisées au lieu de 20 % actuellement.

FOCUS REGLEMENTATION

CONTRIBUTION DU FORUM DES CHEFS D'ENTREPRISE

PARTIE 2

LES MESURES POUR LA PROMOTION DE NOUVELLES ACTIVITÉS

- **DOSSIER 4** : La promotion de L'économie numérique
- **DOSSIER 5** : La promotion des activités de recherche-développement
- **DOSSIER 6** : Mesures d'encouragement en faveur du secteur du Tourisme



PROMOTION DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

DOSSIER

4

■ DOSSIER 4 : PROMOTION DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Le numérique constitue l'une des composantes fondamentales de la troisième révolution industrielle, qui a débuté il y a déjà plusieurs années. Depuis le début du XXème siècle, il a pleinement bouleversé les modèles économiques traditionnels des entreprises, le fonctionnement de nos sociétés et nos modes de vie.

Sa contribution actuelle dans le PIB avoisinerait une moyenne mondiale de 8,5 %, et dans certains pays, elle dépasserait les 13%.

Le numérique étant un outil qui permet la transparence dans le modèle de management et de bonne gouvernance, il est aussi un outil d'optimisation des coûts ainsi que la performance et productivité

Le Cloud, les data center, l'accès internet, le transport de la donnée, le matériel, le logiciel, la cyber sécurité et les professionnels du numérique sont les fondations de l'économie numérique

Ce qui nous amène à énumérer un certain nombre de difficultés voire d'obstacles que nous rencontrons sur le terrain et qui empêche le décollage de l'économie numérique.

**FOCUS
NOUVELLE ÉCONOMIE**

■ 1. L'ABSCENCE D'UN ECOSYSTEME DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Si nous devons réussir la mission de digitalisation de tous les secteurs, il faudra identifier la chaîne de valeurs numérique, l'organiser autour d'une filière et lui donner un caractère spécifique, il s'agit du professionnel du numérique tel que l'éditeur de logiciel, le provider Internet, l'opérateur Telecom, le provider Cloud, l'intégrateur ou bien l'entreprise au service du numérique ou anciennement SSII, le maintenancier, l'assembleur, le distributeur à valeur ajoutée, les centres de formation spécialisés, les sociétés d'engineering, les sociétés de développement de logiciel, IA, IOT, Analytics, Big Data, Cyber sécurité (plusieurs métiers ici dans ce domaine)... Nous devons codifier ces activités.

CARTOGRAPHIER UNE
NOMENCLATURE DES
METIERS,
COMPÉTENCES
ET DES
ACTEURS DU SECTEUR

PREREQUIS

■ 2. LA RÉGULATION, L'HOMOLOGATION ET LES PRODUITS SENSIBLES

il s'agit d'autorisation d'exploitation de tout équipement numérique ayant un dispositif sans fil ou bien de chiffrement, le traitement des procédures allant de 6 à 9 mois voire dans certains cas plus ; elles sont contraignantes voire bloquantes et préjudiciables! comparative-ment à ce qui se fait chez nos voisins notamment la Tunisie, il y a le mode déclaratif suivant une liste préétablie de modèle et mise à jour en permanence, l'opérateur peut savoir si son produit est homologable et peut uniquement soumettre une déclaration et être libéré sous 48h, bien entendu le contrôle a posteriori doit être de rigueur. Nous devons adopter le concept de SMART REGULATION : La régulation doit encadrer l'innovation et ne doit pas la freiner.

■ 3. LA DIFFICULTÉ D'ACCÈS AUX AGRÈMENTS POUR DES ACTIVITÉS NÉCESSAIRES À L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

L'octroi de l'agrément pour être un fournisseur de Cloud, ou bien un fournisseur d'accès internet ou autre activité soumise à autorisation dans le numérique est un exercice extrêmement difficile, pour certains impossible, malgré les différentes notes et cahiers des charges, l'opacité et le manque de transparence adossés au non-respect des délais de traitement qui nécessitent un agrément relève de l'utopie

■ 4. LE MARCHÉ GRÉ À GRÉ (PUBLIC/PUBLIC) :

Les appels d'offre internationaux orientés sur des opérateurs faussent les règles de la concurrence saine et loyale et qui créent des distorsions sur le marché. Les PME privées sont les plus discriminées par ces pratiques.

■ 5. L'OUTIL INFORMATIQUE :

Les outils informatiques importés comme produits finis doivent être considérés comme des intrants dans le cadre de la promotion de l'économie numérique, ce sont réellement de véritables matières premières pour cette économie et par conséquent ils doivent bénéficier d'un régime fiscal favorable au lieu de celui actuellement en vigueur qui les soumet à des taux de 30% ou même 45%. Nous proposons la déduction pure est simple de tous les produits à 5% et supprimer les TIC applicable au laptop et produits réseaux.

■ 6. LE SOFTWARE :

Un travail de standardisation doit se faire sur le régime fiscal : vue la mutation des produits et leur mode d'utilisation (standardisation du process d'importation du logiciel en tant que service). Le processus d'importation de logiciel étant très complexe et exige dans certains cas des paiements à la commande.

■ 7. TAXATION A LA SOURCE DES SERVICES

A l'image du procédé qui se pratique tel que le Logiciel standard : l'importation du logiciel via le circuit de la DGI (Banque, Inspection, Recette, DOF) identifié un régime unique importation de service ; La retenue à la source n'est pas très clair : 24% ou bien 15% ou bien 4,8%.

DÉFINIR LES
NOUVEAUX
MÉCANISMES
REGLEMENTAIRES
POUR FACILITER
L'ÉMERGENCE DES
ACTEURS DE LA
NOUVELLE
ECONOMIE

■ 8. FAILLE DE CYBER SÉCURITÉ À PARTIR DE JANVIER 2020 :

La note sur l'interdiction d'installation de Windows 10 dans toute les banques et administrations publiques expose le pays à travers ses institutions à une vulnérabilité sans précédents : une vraie faille de sécurité à travers laquelle nous ferons face à partir de Janvier 2020 ou la version de Windows 7 ne sera plus sous support, donc vulnérable à tout attaque nouvelle. Il y a une urgence de migration à opérer de Win7 vers Win10.

■ 9. L'ORIENTATION DES INVESTISSEMENTS :

L'orientation des investissements vers les nouveaux services numériques tels que (cloud, ISP, IA Big DATA, cyber sécurité, BI ...) au même titre que les projets industriels.

■ 10. FACILITER L'ÉMERGENCE DE CHAMPIONS

Créer des champions dans le nouveau domaine de la technologie à l'image d'autre pays !

**FOCUS
LEADERSHIP**



CONTRIBUTION DU FORUM DES CHEFS D'ENTREPRISE



PROMOTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE - DÉVELOPPEMENT

DOSSIER

5

■ DOSSIER 5 : PROMOTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE - DÉVELOPPEMENT

■ CONTEXTE

Les PME sont des composantes importantes de l'économie de notre pays. Elles sont souvent le moteur de la croissance et de la création des emplois. C'est pour cette raison que la relance de la production industrielle, le soutien aux PME et la création d'emplois sont au centre des préoccupations des autorités qui ont instauré un programme de développement quinquennal algérien 2015-2019, doté d'une enveloppe globale de 21,000 milliards DA, soit (262,5 milliards de \$). Ce plan a été adopté dans le but de valoriser davantage les capacités productives et le potentiel économique de l'Algérie. Pour ce faire, l'innovation, considérée comme une source forte de compétitivité, est un élément clé de la survie, de la croissance et du développement des PME.

En Algérie, beaucoup d'efforts et de ressources financières, directes et indirectes, sont allouées aux industries de montages et d'assemblage, et peu allouées à la recherche scientifique.

Selon les données de la Direction de la recherche scientifique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le budget de la R&D n'est que de 0.04% du PIB, ce qui nous place au bas du tableau du classement mondial.

La Recherche et Développement dans les universités échappe rarement à la sphère de la théorie et reste sans impact sur l'économie réelle en sa qualité de vivier de la connaissance. Alors que par ses 1.400 laboratoires de recherche et ses 6.000 chercheurs, elle doit s'imposer comme le partenaire incontournable de toute démarche visant à promouvoir la Recherche-Développement.

Cependant, un certain nombre d'entraves limitent la marge de manœuvre de ces laboratoires en matière de réalisation de projets de recherche en collaboration avec les pôles internationaux ou avec les entreprises, empêchant ainsi l'émergence d'une réelle dynamique R&D.



**FOCUS
INNOVATION**

À cet effet, nous faisons part des propositions suivantes :

- Nous appelons à réagir et à agir en commun (entreprises et pouvoirs publics) pour revoir notre approche à ce sujet et mettre en œuvre une politique publique d'encouragement et de soutien dédiée à cette catégorie d'entreprises qui tentent d'être innovantes et qui, malgré les difficultés, s'impliquent dans des activités de R&D.
- Il est nécessaire d'engager des actions dédiées en termes de dispositifs financiers et bancaires pertinents tenant compte des coûts et des délais plus élevés et plus longs comparés aux activités de simple manufacture.
- Prévoir une augmentation de l'enveloppe budgétaire allouée pour la R&D en % du PIB pour atteindre l'objectif fixé par l'Union Africaine, à savoir 1% du PIB.
- Intégration de représentants des entreprises dans le Conseil National de la Recherche Scientifique (CNRS).

METTRE LA
RECHERCHE ET LE
DÉVELOPPEMENT AU
COEUR D'UNE
STRATÉGIE
D'INNOVATION
POUR UN
ENJEU DE
COMPÉTIVITÉ

■ PROPOSITIONS DES MESURES INCITATIVES :

- **1. Création du « passeport R&D de l'entreprise » et octroi des avantages**
 - Outil permettant d'identifier les entreprises ayant en leur sein une structure opérationnelle de Recherche et Développement dotée des ressources nécessaires à son bon fonctionnement. Ces entreprises doivent faire l'objet d'un audit annuel, opéré par une commission d'experts émanant du Conseil National de la Recherche Scientifique, afin d'attester de l'existence de celle-ci.
 - Ces entreprises seront priorisées par rapport à celles ne disposant pas de cet outil, dans les procédures de passation de marchés publics valorisant ainsi leur effort en matière de Recherche et Développement.
 - Ces entreprises pourront bénéficier de crédits d'impôts à hauteur des investissements consentis au sein de leurs structures R&D, et d'une bonification des taux d'intérêt bancaires.
 - Ces entreprises bénéficieront de facilitations dans le choix et l'octroi d'assiettes foncières pour la réalisation de leurs investissements destinés à la production issue de la Recherche et Développement.
 - Ces entreprises bénéficieront de facilitations pour le dédouanement des équipements entrant dans le cadre de l'investissement consentis pour la R&D.

■ 2. Employabilité du Produit de l'université

Afin d'assurer que le produit de la formation universitaire réponde aux impératifs du monde du travail, il est nécessaire d'entreprendre un certain nombre d'actions :

- Faciliter aux universités l'ouverture de comptes bancaires en devises et de simplifier la procédure afin de leur permettre d'intégrer les programmes de recherche internationaux et bénéficier des financements qui sont accordés dans ce cadre.
- Mise en place de modèles de co-financement des projets de recherche : Ceci a pour but d'obtenir une implication effective des entreprises dans la recherche et permettra de mieux orienter ces projets.
- Élaboration de la carte des offres de formations universitaires.
- Intégration des entreprises dans la commission d'évaluation des programmes.
- Faire appel aux experts issus des entreprises pour des interventions au sein de l'université.
- Introduction d'une part variable dans la rémunération des chercheurs.
- Mise en place des plans de formation destinés à ces profils afin de mieux les préparer à intégrer les laboratoires.

**FOCUS
ECOSYSTÈME
INCLUSIF**



**MESURES
D'ENCOURAGEMENT
EN FAVEUR
DU SECTEUR
DU TOURISME**

DOSSIER

6

■ DOSSIER 6 : MESURES D'ENCOURAGEMENT EN FAVEUR DU SECTEUR DU TOURISME

La nouvelle conjoncture économique à laquelle se trouve être confronté notre pays (baisse des prix du pétrole, déficit de la balance budgétaire...) a amené les pouvoirs publics à appréhender le secteur du tourisme comme un secteur prioritaire et stratégique pourvoyeur de valeur ajoutée, de richesses et d'emplois pour notre pays.

Il faut, toutefois, rappeler qu'un cadre référentiel a été mis en place par le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, en l'occurrence le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique 2030 (SDAT 2030) qui définit la dimension stratégique de ce secteur avec cinq (05) objectifs majeurs :

1. Faire du tourisme l'un des moteurs de la croissance.
2. Impulser, par un effet d'entraînement, d'autres secteurs.
3. Combiner la promotion du tourisme et de l'environnement.
4. Promouvoir le patrimoine historique et culturel.
5. Améliorer durablement l'image de l'Algérie.

Il convient, en effet, de rappeler que le chiffre d'affaires généré par le secteur du tourisme a représenté plus de 1.000 milliards de dollars. Les ressources générées par le tourisme représentent environ 7 % du PIB mondial avec plus d'un emploi sur neuf qui est à attribuer à l'actif du secteur.

Les aspects caractérisés par la situation qui prévaut dans les secteurs cités ci-dessus, elle a pu identifier clairement les domaines où des contraintes de toutes ordres subsistent encore de nos jours, et pour lesquelles, le FORUM reste disposé à y apporter sa contribution quant à la recherche des voies et moyens susceptibles de permettre à l'Algérie de retrouver ses lettres de noblesse, jadis berceau de civilisations et carrefour de cultures et de cultes.

**FAIRE DU TOURISME
UN ACCÉLÉRATEUR**

■ 1. LE FONCIER TOURISTIQUE

- Ce volet stratégique voire déterminant au sens de la loi 02-01 du 12 décembre 2001, relative à l'aménagement du territoire et au développement durable, a subi de fortes influences, se traduisant par un détournement du foncier et particulièrement de sa vocation originelle, en faveur d'autres objectifs bien connus.
À ce titre, le FORUM recommande à juste titre, une action de grande envergure en vue de parvenir à une véritable refonte au regard des profondes mutations économiques qu'a connu notre pays
- **Établissement d'une cartographie touristique** devant faire ressortir les atouts de prévalence majeure et particulièrement la mise en valeur de l'ensemble des pôles d'excellence touristique (Voir le LIVRE 5 du SDAT version 2019).

Nous demandons à ce que des dispositions doivent être prises, suivi d'effets immédiats pour exclure définitivement les indus occupants des terrains inscrits dans le cadre de la politique des ZET (Zone d'expansion touristique) en instaurant une série de mesures d'encouragement en faveur des véritables investisseurs, telles qu'elles se préconisent dans d'autres pays, à l'instar des pays voisins.

- **La révision de la formule dite de « concession pluriannuelle du foncier touristique »**, déviée volontairement de ses attributs, devra, outre son caractère inaliénable, se traduire obligatoirement par une cession définitive voire symbolique en faveur des investisseurs cela, après réalisation de l'ouvrage répondant aux cahiers de charges définis et acceptés par le promoteur de l'investissement.

■ 2. LE CODE DES INVESTISSEMENTS

- Conçu et adapté exclusivement aux secteurs cités précédemment s'avère d'une grande portée au regard de son impact au plan macro-économique ainsi qu'à celui de ses potentialités transversales, défini à travers en termes de créations de postes d'emplois, générant de par son alternative aux hydrocarbures, des recettes en devises.
- La mise en place d'un guichet unique constituera la variante clé. Elle lui permettra d'assurer pleinement sa noble mission d'accompagnement en faveur des investisseurs nationaux ou Étrangers. Son organisation et ses prérogatives doivent être définies en adéquation avec les bonnes pratiques usuelles.

CRÉER DE L'AGILITÉ EN
FACILITANT ET EN
ACCOMPAGNANT
L'INVESTISSEMENT ET
LES PÉRIODES DE
LANCEMENT

ATTRACTIVITÉ

- Création d'espaces aux niveaux des aéroports et ports dédiés à l'accueil des étrangers (Hommes d'affaires, groupes de touristes, particuliers, etc.). La délivrance de visas sur les lieux d'arrivée est une pratique universelle, réputée avérée dans les pays à fort potentiel touristique. C'est à ce titre qu'il soit expressément demandé aux autorités compétentes d'assurer cette mission de facilitation d'obtention de visas Exceptionnels.
- Le Forum recommande la mise en place des offices ou de syndicats de tourisme à installer à travers l'ensemble des pôles attractifs touristiques jugés prioritaires dans les zones ou régions à potentiel avéré. Ils devront assurer les activités d'assistance et d'information à caractère touristique et autres.

3. LE DIGITAL

Application des NTIC (numérisation, gestion digitalisée) sur l'ensemble des activités directes et Connexes dédiés aux secteurs du tourisme et particulièrement à l'hôtellerie.

Mesures d'urgence à prendre avec le Ministère de la Poste, des Télécommunications et des Nouvelles Technologies ainsi qu'avec l'Autorité de Régulation : mise en place d'une commission de travail devant entreprendre un plan de mise en place des outils innovants et de gestion adaptés aux bonnes pratiques.

4. LA FORMATION

Actuellement, nos écoles ou instituts de tourisme n'ont pas atteints les seuils de développement pédagogique, adaptés aux besoins réels des activités directes ou indirectes notamment dans les domaines de l'hôtellerie et la restauration.

Le Forum propose de libérer l'ensemble des initiatives favorables à la création de pôles de formations par le privé national et étranger, Ils doivent répondre aux rigoureuses exigences d'un cahier de charges applicables aux métiers de la restauration et de l'hôtellerie.

5. TRANSPORT

Cette activité tant décriée par les voyageurs nationaux, étrangers et particulièrement par la communauté algérienne établie à l'étranger, celle-ci a montré ses faiblesses et les difficultés d'adaptation aux règles universelles d'exploitation de ce créneau porteur à plus d'un titre.

Selon des experts internationaux reconnus dans les domaines de transport, l'Algérie dispose d'atouts avantageux relatifs à l'exploitation de son espace aérien, source intarissable de revenus en devises générée par le droit de passage. Vu l'immensité de notre pays, nous devons relancer les projets de hubs initialement programmés à Alger, Ghar-daia ainsi que dans d'autres villes du pays.

Le développement imminent de transport dit low cost demeure la voie salubre pour répondre, à notre sens, aux problèmes récurrents qui se posent particulièrement durant les périodes de congés (tarifs exorbitants de la billetterie, spéculation entretenue par certaines agences de voyages, passes droit, etc...).

DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE DU TOURISME PAR LA STRUCTURATION DU SECTEUR AÉRIEN ET LA VALORISATION DE LA DESTINATION

PREREQUIS

CAP SUR NOS ALGÉRIENS DU MONDE

De par ses retombées en matière de flux importants de voyageurs, séjours de groupes de touristes, d'étrangers en quête de découverte de nos immenses potentialités touristiques, les secteurs du tourisme et de l'hôtellerie bénéficieront inéluctablement d'un programme optimal d'exploitation au regard de l'impact attendu de cette formule innovante et rudement concurrentielle, en appliquant des tarifs à bas coûts.

Il est à relever d'autre part qu'une série d'actions peuvent être engagées avec notre diaspora, détentrice sans complexe, d'une place de choix auprès de notre communauté vivant à l'étranger. Parmi celles que nous pourrions citer : le lancement des campagnes d'informations et de lobbying à mener autour de la revalorisation de la destination Algérie. Elles doivent également cibler les communautés étrangères avec l'appui des voyagistes.

 CONTRIBUTION DU FORUM
DES CHEFS D'ENTREPRISE

En conclusion, nous souhaitons que ce présent document puisse constituer un travail d'amorçage, auquel le FORUM, reste disposé à œuvrer pour une nouvelle image de l'Algérie, en mettant en évidence et de surcroît, les qualités essentielles de ses atouts naturels reconnus mondialement.

Le choix d'une posture offensive, durable de conquête de marchés sur plusieurs années, sera celui de l'apanage de l'Etat et des acteurs professionnels structurés et organisés autour d'un objectif politico-économique vital pour le pays, s'accordant les avantages corroborées par les expériences de pays dits avancés dans les domaines du tourisme et de la mise en valeur de leurs richesses culturelles et autres que celles qui symbolisent l'Histoire de notre pays à travers des millénaires .



CONTRIBUTION DU FORUM DES CHEFS D'ENTREPRISE

DÉCEMBRE 2019